

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 23 MARS 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy
 Excusés : PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence – PONCET Norbert-DEVINE Marc
Syndic suppléant : LIENS Charles
 Excusé : M. OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Compte administratif 2016

=====

LE SYNDICAT :

Le Président dépose sur le bureau le Compte administratif 2016. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

Le président rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2015 :
 001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 660 755.52** euros
 002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 86 419.19** euros

Le compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice 2016 :

001 – déficit d'exécution en section investissement : **- 291 222.81** euros
 002 – excédent en section de fonctionnement : **+ 37 295.45** euros

A la clôture des comptes de l'exercice 2016 le résultat global constaté est de **493 247.35** euros, réparti comme suit :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 369 532.71 €**
 002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 123 714.64 €**

LE SYNDICAT :

OUI l'exposé du compte administratif des recettes et des dépenses présenté par son président après vérification des pièces à l'appui,

RECONNAIT

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont reportées.

APPROUVE

Le compte administratif de son président pour l'année 2016 se soldant par un excédent de :

- + 123 714.64 Euros en section de fonctionnement
- + 369 532.71 Euros en section d'investissement

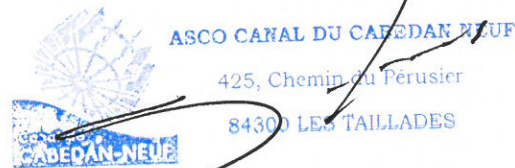
Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le compte administratif 2016 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170323-2017-003DE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2017

Publication : 31/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

